

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mars 2020

COMPTE RENDU

Présents : DANES Richard, BOULOUCH Jean Denis, GISTAIN André, DORBES Jean Luc, ABADIE Christophe, LECUSSAN Corinne, TRIPIER MONDANCIN Odile, BARTHEROTTE Carole, CALLEDE Maud.

Absents : LABOULAIS Jean Pierre (donne pouvoir à ABADIE Christophe), MIATTO Marc (arrivé à 21h00), ANTONIOTTI Aurélie.

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Début de séance : 20h35

1. Approbation du dernier compte rendu

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif 2019

Monsieur BOULOUCH présente le compte administratif 2019 de la commune.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 385 452,52 €
 - Recettes : 397 523,07 €
 - Résultat de l'exercice : 12 070,55 €
 - Reprise du résultat de Fonctionnement 2018 : 104 605,75 €
- Soit un résultat de clôture à affecter de 116 676,30 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 287 270,72 €
 - Recettes : 144 576,80 €
 - Résultat de l'exercice : - 142 693,92 €
 - Reprise du résultat 2018 : 164 673,81 €
- Soit un solde d'exécution cumulé d'Investissement de : 21 979,89 €

Monsieur le Maire sort de la pièce et le doyen de la séance, Mr GISTAIN procède au vote.

Prendent part au vote : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3. Vote du compte de gestion 2019

Considérant la conformité des résultats du compte de gestion 2019 dressé par Madame GIRAUDO, inspectrice principale des finances publiques, comptable de la commune, avec ceux du compte administratif 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, le conseil municipal n'émet ni observation, ni réserve et l'approuve à l'unanimité.

Prenent part au vote : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

4. Affectation du résultat

Résultat de fonctionnement : 116 676,30 €

Résultat d'investissement : 21 979,89 €

Excédent d'investissement reporté : **Affectation au Compte R001** : 21 979,89 €

Excédent de fonctionnement reporté : **Affectation au R002** : 116 676,30 €

Prenent part au vote : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

5. Rénovation du point lumineux n° 116

Mr le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 18 novembre 2019 concernant la rénovation du point lumineux n° 116, rue des Acacias, le SDEHG a réalisé l'avant projet de l'opération suivante :

- Remplacement du PL 116 HS par un appareil d'éclairage public neuf de type résidentiel équipé d'une source LED 37 watts maximum (mat à conserver). Il est à noter que l'appareil sera équipé d'un driver bi-puissance permettant une réduction de puissance d'environ 50% tout en gardant un éclairage suffisant.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mise en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 75% soit environ 52 € par an.

La part restant à charge pour la commune est de 217 €.

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette rénovation.

Prenent part au vote : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Arrivée de Monsieur MIATTO à 21h00

6. Adhésion de la commune de Lagardelle sur Lèze au sivom SAGe

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SIVOM Saurone Ariège Garonne du 27 janvier 2020 relative notamment à l'adhésion de Lagardelle sur Lèze au syndicat, à l'intégration de la représentation-substitution du Muretain Agglo dans les statuts, à la modification du nombre de délégués et autres modifications.

Il donne également lecture des statuts approuvés par le SIVOM.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les membres du SIVOM SAGE doivent à présent se prononcer sur les modifications souhaitées par le syndicat.

Après délibération, l'assemblée :

- Approuve l'adhésion de Lagardelle sur Lèze au SIVOM SAGE,
- Approuve l'intégration de la représentation-substitution du Muretain Agglo dans les statuts,
- Approuve la modification du nombre de délégués en prévoyant que chaque membre sera représenté par 2 délégués titulaires et 1 suppléant,
- Approuve les autres modifications votées par le syndicat,
- Approuve les statuts du SIVOM SAGE ainsi modifiés et annexés.

Preennent part au vote : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

- Tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020

8h00-10h30 : DANES – BOULOUC – ABADIE

10h30-13h00 : DORBES – GISTAIN – CALLEDE – BARTHEROTTE

13h00-15h30 : DANES – GISTAIN – CALLEDE – BARTHEROTTE

15h30-18h00 : DORBES – LECUSSAN – TRIPIER MONDANCIN

- Suite à l'épidémie du coronavirus COVID 19, le Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIRACEDPC) de la préfecture de la Haute Garonne demande de nommer un référent « pandémie » et d'élaborer un **plan de continuité d'activités** (PCA). Ce document porte notamment sur la définition des missions prioritaires à assurer en toutes circonstances, l'identification des ressources et des personnels nécessaires et l'organisation pour le maintien de l'activité en mode dégradé. Après avoir débattu, Madame BARTHEROTTE Carole est nommée référente.

Fin de séance : 21h45